

## LICENCES RETIRÉES

n° licence	NOM	Prénom	Club	Du
02.006.0068	CHARLON	Jeff	Pully Azzuri	dès le versement de l'amende
02.043.0032	BLARY	Jonathan	La Nyonnaise	dès le versement de l'amende

### Règlement FSP - Codification des sanctions

#### Article 4 SUSPENSION

Lors de la durée de sa suspension, le membre ne sera pas autorisé à prendre part à toute manifestation organisée par Swiss Pétanque ou tout club affilié à celle-ci. Sont compris toutes les complémentaires, les concours de propagande, les concours open, les secteurs et tous les concours en boulodrome.

AVP, le 7 mai 2025





au

12 mois